Cuba met sa clinique de La Paz à la disposition du peuple bolivien

Déclaration du ministère cubain des Affaires étrangères

Les autorités boliviennes de facto ont annoncé publiquement dans l'après-midi du 21 juillet que le bâtiment connu sous le nom de « Clique du coopérant », propriété de la République de Cuba, qui fut violemment perquisitionnée par les autorités policières le 15 novembre 2019, serait utilisée dans les prochains jours pour apporter des soins aux citoyens boliviens malades de Covid-19.

Cette décision unilatérale, qui est présentée comme un acte humanitaire, constitue une violation des droits de la République de Cuba en tant que propriétaire légal des biens susmentionnés, et est précédée par le mépris des normes du Droit international et la campagne incessante de mensonges et de distorsions contre Cuba, en particulier contre la coopération médicale que notre pays a fournie en Bolivie, campagne que notre ministère a dénoncée dans sa déclaration du 25 janvier 2020.

Il convient de rappeler qu'en novembre 2019, les autorités boliviennes, avec le concours et le soutien de l'ambassade des États-Unis à La Paz, avaient arrêté plusieurs coopérants cubains du secteur de la santé sous de fausses accusations et procédé à des perquisitions et des saisies dans leurs domiciles, tout en incitant publiquement à la violence contre notre personnel de santé. Cette campagne s’est poursuivie et a été utilisée à des fins électorales internes.

Les locaux occupés par la Clinique du coopérant ont été achetés et agrandis par l'État cubain, dans le strict respect de la législation bolivienne. La clinique est sise au N° 163 à l'angle des rues 22 et Enrique Herson, dans le quartier Achumani de la ville de La Paz. Conformément à la Résolution 0410 du 4 avril 2007 du ministère bolivien de la Santé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi N° 3351 du 21 février 2006, ce Ministère a autorisé le fonctionnement du centre de soins pour les professionnels cubains travaillant dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

La Clinique comprend une maison de deux étages et un bâtiment de trois étages. Ce petit établissement compte 13 lits d'hôpital, dont 6 pour les patients hospitalisés, 4 pour l'observation et 3 pour les soins intensifs. Elle a été l'un des 158 établissements de santé où, en vertu de l'Accord de coopération scientifique et technique dans le domaine de la santé conclu en 1985 entre les gouvernements de Cuba et de Bolivie, et de ses mises à jour ultérieures, 18 015 professionnels de la santé cubains ont offert au peuple frère de ce pays 73 557 935 consultations médicales, effectué 1 533 016 opérations chirurgicales, dont 727 138 en ophtalmologie, et procédé à 60 792 accouchements. Grâce à cette collaboration, 5 184 jeunes Boliviens ont également obtenu leur diplôme de médecine dans notre pays.

En Bolivie, nos personnels de la santé ont fourni des services dans 34 hôpitaux communautaires intégraux, 119 centres communautaires intégraux et 5 centres d'ophtalmologie, répartis dans les 9 départements, 28 provinces et 42 municipalités du pays.

Suite à cette perquisition, les autorités boliviennes ont arbitrairement empêché le personnel de l'ambassade cubaine d'accéder à la Clinique du coopérant.

Le gouvernement cubain a exigé la restitution immédiate de ses droits en tant que propriétaire légitime des biens susmentionnés, par le biais des notes diplomatiques numéro 1079/20 et numéro 26/20 du 18 juin 2020 du ministère des Relations extérieures de la République de Cuba, datées respectivement du 13 avril 2020 et du 18 juin 2020, de l'ambassade de Cuba à La Paz, sans avoir obtenu de réponse.

Nous avons suivi avec attention le moment tragique que traverse le peuple frère de Bolivie, traumatisé par les plus de soixante mille personnes infectées et plus de deux mille morts par le virus SARS-CoV-2 - Covid-19, selon les données officielles. Le système de santé bolivien n'a pas été en mesure de faire face efficacement à cette pandémie, ce qui l'a placé au bord de l'effondrement. Malheureusement, des médecins et des travailleurs de la santé ont été infectés et sont décédés, parmi lesquels plusieurs jeunes diplômés boliviens de l'École latino-américaine de médecine (ELAM) à Cuba, qui ont accompli leur devoir avec dignité.

Dans ce contexte, de nombreuses organisations et citoyens boliviens se sont rendus à Cuba, tant à titre public que privé, pour demander le soutien du personnel de santé cubain et de médicaments qui ont prouvé leur efficacité sur les patients infectés par le virus. Beaucoup se sont souvenus de la contribution qu'aurait apportée la présence de la Brigade médicale cubaine, qui assurait des services en Bolivie avant le coup d'État.

Le généreux peuple cubain ne renonce nullement à sa vocation altruiste. Conscient que la lutte contre la pandémie de COVID-19 exige des efforts urgents et conjoints de coopération et de solidarité et, sans renoncer à la propriété de la Clinique du coopérant et aux droits qui lui appartiennent en tant que propriétaire légitime, le gouvernement cubain met provisoirement la Clinique à la disposition du peuple frère de Bolivie pour aider les personnes malades de la COVID-19 tant que durera la situation de crise générée par cette pandémie dans ce pays.

La Havane, le 23 juillet 2020.

Radio Habana Cuba